**Conseil Municipal de Saint Gal sur Sioule**

**PV de la séance du 28 juin 2022**

Membres présents : M. Charles SCHIETTEKATTE, M. Daniel DE BUE, M. Jean-Claude PIEUCHOT,
M. Michel BOILOT, Mme Sylvie DURANTEL, Mme Florence LATALLERIE, Mme Marie-Noëlle NONY.

Absents : M. Jean-Louis BENAY, M. Daniel REYNAUD, qui donne pouvoir à Mme Florence LATALLERIE,
Mme Patricia GAUVIN.

Secrétaire : M. Daniel DE BUE.

1. **Cessation activité de Mme Brigitte GAILLARD, Bar Restaurant « La Bougnate »**

Monsieur le Maire explique que Mme Brigitte GAILLARD attend de vendre son matériel pour arrêter son activité, et qu’au jour d’aujourd’hui, sa cuisinière est toujours en arrêt maladie.

Mme DURANTEL dit qu’à ce jour : « il n’y a pas de date précise par rapport à cette cessation d’activité, et qu’il serait bien de demander par courrier la date butoir, cela serait « acté » ».

M. DE BUE précise qu’il serait bien de faire un état des lieux et un inventaire.

Mme NONY revient sur le fait que Mme GAILLARD a fermé pour cause de santé, le Bar Restaurant « La Bougnate », depuis 2 mois.

M. BOILOT demande s’il n’y aurait pas une procédure judiciaire à mettre en place, il précise également qu’étant donné qu’il y a un bar, ce dernier devrait être ouvert tous les jours.

M. le Maire indique qu’il y aura peut-être une réunion avant fin juillet 2022, pour que les membres du Conseil Municipal puissent avoir les informations au fur et à mesure.

1. **Reprise du Bar Restaurant « La Bougnate »**

M. le Maire explique qu’il n’y aura qu’une seule personne qui reprendra le Bar Restaurant « La Bougnate », ce sera Mme Céline THEVENIOT, cette dernière va créer une SAS (Société par Actions Simplifiée), elle devrait ouvrir normalement au 1er octobre 2022.

Elle cherche un serveur ou une serveuse, et son compagnon fera la cuisine.

Elle doit faire les stages de formation « Hygiène » et « Licence IV »

Madame Céline THEVENIOT est d’accord pour le loyer à 500€ TTC.

M. BOILOT demande s’il y a d’autre candidature. M. le Maire répond que NON.

Mme NONY dit : « que cela fait long pour une reprise à cette date »

 3) **AMORTISSEMENTS**

M. DE BUE, explique que suite à la réunion de travail du vendredi 24 juin 2022 à Pouzol, concernant la consultation d’Hélios, il a été rappelé qu’une délibération est nécessaire pour fixer la durée des amortissements d’ordre.

Par exemple : pour le compte 2031, frais d’étude, la durée d’amortissement est de 5 ans

Au compte 204 – subventions versée, la durée d’amortissement est de 15 ans

Ces amortissements doivent être prévus au Budget, sinon il faut faire une décision modificative.

Les membres du Conseil Municipal vote à l’unanimité

1. **Location appartement communal, 11 route des Villages**

M. le Maire explique aux membres du Conseil Municipal, qu’il faudrait remettre en location cet appartement communal.

Le loyer mensuel est de 325€ TTC, et il y a une provision pour les charges de 60€ mensuellement.

Il existe 2 options pour sa location :

* Soit il est loué en version meublé, et là il faut tout réaménager à l’intérieur
* Soit il est loué en version non meublé. le Maire demande l’autorisation au Conseil Municipal de mettre cette location d’appartement via l’agence immobilière Century 21, qui se trouve à Gannat

Les membres du Conseil Municipal vote à l’unanimité

1. **Chemins / Fossés - Débordements**

M. le Maire dit au Conseil Municipal qu’il a eut au moins 250 millimètres d’eau.

Christian a mis des tournesols, ses champs sont en pente au-dessus du Bourg, et cela génère des ravinements dans le Bourg et au Moulin.

M. le Maire a été aidé les propriétaires du Moulin, pour évacuer toute la boue qui est arrivé chez eux.

Il précise que Jean-Louis a encore fait ce jour-là 12 heures de tracteur.

Mme DURANTEL demande ce qu’en pense la responsable de la COM COM

Aujourd’hui, le 28 juin 2022, Mme POULET, la technicienne voirie de la COM COM est venue, mais elle a fixé un autre rendez-vous, pour le mercredi 6 juillet 2022 à 9h avec son collègue pour une étude sur les ravinements.

Il va également prendre contact avec les maires ruraux du Puy de Dôme et l’Association des Maires du Puy de Dôme, par rapport à la loi, qui concerne la culture des plants sarclés, pour éviter les ravinements.

Mme NONY demande, si l’agriculteur en question, ne peut pas laisser une « bande herbeuse » ?

Elle précise que ces « drains » coulent beaucoup, beaucoup

1. **Nouveaux dispositifs « Contrat Ambition Région »**

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu’il faut modifier un des deux projets « phares », adressé à la Région, par mail le 15 juin 2022.

Les deux projets adressés étaient les suivants :

-projet 1 – Local Technique et Atelier

-projet 2 – 2 gites ruraux

Il convient de retirer le projet 1 – Local Technique et Atelier, qui ne serai pas éligible par la Région et de proposer à la place, un projet éligible :

-Création d’une maison des artisans, des services et intergénérationnelles dans l’immeuble « Coudour ».

1. **Questions diverses :**

 **Marche découverte de la commune, le samedi 9 juillet 2022 à 15 heures.**

M. le Maire demande qui veut bien participer à l’organisation de cette manifestation, qui aura lieu en voiture.

Les points de visite sont éventuellement les suivants : l’Eglise, l’Huilerie, la maison de Jean Paul à Chaux, la cave du Château, la Chapelle au Louison.

Le verre de l’amitié sera offert par la municipalité à la fin de cette balade.

Mme NONY dit qu’elle ne sera pas disponible.

Mme DURANTEL veut bien distribuer des flyers.

 **Bal populaire du 13 juillet 2022**

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le 13 juillet 2022 il y aura un bal populaire au camping.

L’animation musicale de 21 heures à 0 heure 30 sera faite par « JEROME SAINT CLAUDE ».

.

 **Brocante Vide Grenier du dimanche 24 juillet 2022**

Il est rappelé que le dimanche 24 juillet 2022, de 07h00 à 17h00, dans le bourg, il y a la brocante Vide grenier, Produits du terroir, qui est organisée par le Comité des Fêtes.

 **Journée rencontre des habitants de la Commune / Accueil des nouveaux arrivants**

M. le Maire demande au Conseil Municipal de fixer la date pour cette journée.

Se sera le samedi 6 août 2022 à 10h30.

 **Chemin des Rosiers**

M. le Maire expose que le Chemin des Rosiers tient bien, depuis qu’il a été refait.

 **Chemin aux Fréchignaux**

M. le Maire explique que le chemin de Mr Georges aux Fréchignaux, n’a pas d’entrée, du coup la commune va être obligé de faire l’entretien de ce chemin.

 **Fossé qui se trouve à proximité de la propriété de Mme CAMEL – M. LEMOINE**

Mme NONY demande s’il serait possible de mettre un petit coup de « godet » au-dessous de chez
Mme CAMEL – M. LEMOINE, l’eau descend en direct chez « Gérard ».

**Sortie pour la ville de Saint Gal en Lozère**

M. le Maire propose au Conseil Municipal une sortie pour aller visiter la ville de Saint Gal en Lozère, cela permettrait également de visiter le plus petit musée de France, situé au milieu des collines de Lozère. C'est un musée en version miniature, il ne dépasse pas 20 mètres carrés.

Au cœur des collines de la Lozère, sur la commune d'Albaret-Sainte-Marie, se trouve**un ancien four à pain tout en pierre**, devenu en 1988 le plus petit musée de France.

M. le Maire évoque la possibilité d’inviter les présidents des associations ?

La date retenue pour cette sortie est le samedi 27 août 2022

Actuellement nous sommes en attente de la réponse de ce dernier

Mme DURANTEL demande s’il ne serait pas possible que la COM COM, passe un véhicule pour cette balade, il faudrait voir avec Sophie.

M. le Maire dit qu’il y a aussi une ville de Saint Gal dans le Cantal, du côté de Saint-Flour.

**Repas des Associations**

Le repas des Associations, pour l’année 2022, est prévu le samedi 20 août 2022.

 **Commission Jeunesse de la Com Com**

Mme DURANTEL expose aux membres du Conseil Municipal, que récemment elle a croisée
Mme Catherine BISCARA de la Com Com, qui s’occupe de la Commission Jeunesse ; et cette dernière demande si Mme DURANTEL Sylvie, peut venir en lieu et place de Mme GAUVIN Patricia.

Accord du Conseil Municipal

**Chauffage de la Mairie**

M. le Maire explique qu’il faudrait « transformer » la chaudière Mazout de la Mairie en Chaudière Gaz ou Méthane. PIEUCHOT précise que l’ADEME devait contacter la Commune, pour savoir à quelles aides la commune peut prétendre. le Maire demande aux membres du Conseil Municipal si ces derniers ne connaissent pas de chauffagiste, et dans ce cas là il faudrait prendre contact avec la Mairie.

**Panneaux photovoltaïques**

Mme NONY demande où on en ait le projet des panneaux photovoltaïques ?

M. le Maire lui dit qu’on attend fin 2022 / début 2023

M. DE BUE précise qu’il y a une subvention de 5000€ qui a été accordée, il ré informe également qu’en cas de vente de l’électricité produite, il faudra créer un budget annexe, en M 4, ce qui donnera un surcroit de travail à toutes les collectivités locales.

Cette question a été posée au sénateur « MAGNIER »

La séance est levée à 20 h 45